

# Auvergne

la ligue de  
l'enseignement  
Fédération des Associations Laiques 63

N° 419 • MARS 2010

# laïque



DOSSIER  
**La réforme  
des collectivités  
territoriales** P. 4/5

Ils sont arrivés !  
**RANDONNÉES  
PÉDESTRES  
CYCLO 2010**



## ÉDITO

Les réformes s'enchaînent... de manière souvent insidieuse et qui ne permettent pas un temps d'analyse et de réflexion suffisant... en fait, on a le sentiment que les réformes s'opèrent et échappent totalement à la conscience des citoyens, ne suscitant ni questionnement, ni réaction, ni opposition, ni révolte.

Jamais les libertés publiques n'ont été autant bafouées qu'aujourd'hui et jamais l'opinion publique n'a manifesté autant d'inquiétante soumission... jamais le citoyen n'a accepté avec autant de résignation le rôle qu'on veut bien lui assigner dans la gestion des affaires qui le concernent au premier chef.

La période serait-elle au triomphe des égoïsmes individuels ? Une attitude qui n'est pas sans conséquences !

Si nous regardons ce qui se passe dans la société depuis quelques dizaines d'années, nous constatons que nous subissons de lentes dérives auxquelles nous nous habituons. Des valeurs, des comportements, de nombreuses décisions qui nous auraient révolté ont été banalisés, édulcorés, ne nous dérangent nullement à ce jour et indiffèrent la majorité des citoyens.

Quelle réaction à propos de la mise à mal des libertés publiques, à propos de la formation des enseignants, du débat sur l'identité nationale, du projet de réforme territoriale ?

Alors que l'École est actuellement l'objet de grandes tensions, ce qui justifie une formation pédagogique sérieuse des enseignants, en liaison avec une formation culturelle de haut niveau, une réforme entre en application, qui réduit considérablement leur formation et remet fondamentalement en cause l'ensemble des compétences des instituts de formation... Une réforme dénoncée par un très grand nombre d'acteurs, mais qui s'est mise en place sans que personne ne s'en émeuve...

Un débat sur l'identité nationale piégé et qui tourne court... La question de congrès de la Ligue de l'enseignement "Individualismes, communautés et destin commun, comment faire société ?" donne les outils nécessaires pour traiter les interrogations qui nous sont adressées ! Une entrée en matière qui permettra à la Ligue d'apporter sa contribution à un débat qui n'a pas eu lieu et pour lequel le citoyen ne s'est pas senti concerné !...

Une réforme territoriale... dont tous les objectifs ne sont sans doute pas à refuser, s'agissant de clarifier les compétences et les rapports entre Etat et territoires, mais une réforme à refuser. Elle remettrait en cause la décentralisation, serait une atteinte à la démocratie et amoindrirait le pouvoir et l'autonomie financière des territoires... A dessein, et afin que chacun prenne part à la réflexion, au côté des élus, nous avons réalisé un dossier sur le sujet... Prenons en main les décisions qui nous concernent de près !

Le comité de rédaction

## Réforme des collectivités territoriales

# La recentralisation en marche

Dans les locaux de la Fédération des Associations Laiques du Puy-de-Dôme, à l'invitation des cercles Pierre-Mendès-France et Condorcet, Jean-Yves Gouttebel, président du Conseil général, présentait la réforme des collectivités territoriales et donnait sa vision sur ce projet...

### Régression démocratique, recul des politiques volontaristes...

En 1980, avec les lois Defferre, se mettait en place la décentralisation qui permettait aux collectivités locales d'être librement administrées par des représentants(tes) élus(es) au suffrage universel, qui leur attribuait de larges compétences et l'autonomie financière. Le projet de réforme des collectivités qui tente de s'imposer aujourd'hui et qui émane de la commission Balladur modifie profondément cette architecture et les missions des collectivités territoriales à l'égard de la population. Ce projet touche l'ensemble des collectivités et il est loin de faire l'unanimité, comme témoignent les positions prises par les élus de toutes tendances...

Il est important de rappeler que ce projet est précédé d'une autre réforme : la suppression de la taxe professionnelle, qui serait compensée intégralement par un autre mode de taxation de l'activité économique, fondée notamment sur les valeurs locatives foncières réévaluées et sur la valeur ajoutée des entreprises. Cet impôt prélevé par l'Etat serait reversé aux collectivités, ce qui réduirait singulièrement l'autonomie fiscale d'un département comme le Puy-de-Dôme, par exemple, puisqu'elle ne constituerait plus que 13% de ses ressources.

### Un projet qui vise trois objectifs... avec sans doute un arrière plan politique...

- La simplification de la hiérarchie et de l'empilement des collectivités ;
- la réduction de la dépense publique ;
- l'amélioration de la compétitivité des entreprises.

En fait, il comporte deux réformes en une : une réforme institutionnelle qui consiste en une nouvelle organisation des territoires et une réforme fiscale.

### Une réforme territoriale

A propos de la simplification des structures des collectivités locales, il faut remarquer que la majorité des pays constituant l'Europe sont structurés sur le même schéma correspondant à la commune, au département et à la région.

Aujourd'hui, les territoires s'organisent autour de deux pôles :



- commune, communauté de communes et département
- région, Etat, Europe.

Avec la réforme, l'articulation de l'action publique des collectivités se jouerait à deux niveaux : un premier, autour de la région, qui aurait vocation à soutenir l'activité et la compétitivité. Un second, à l'échelon intercommunal, auquel seraient dévolues les actions de proximité.

Départements et régions auraient la possibilité de se regrouper et une autre articulation entre ces deux territoires serait à envisager.

Au plus près du citoyen, des communes d'au moins 5 000 habitants seraient créées par fusion de communes actuelles.

Des pôles métropolitains et des métropoles constitueraient de nouveaux établissements publics et regrouperaient plusieurs communes pour atteindre un ensemble de population équivalent à 450 000 habitants. Ils recevraient délégation de compétence du Conseil général.

En revanche, pays, SIVU et SIVOM seraient supprimés.

Ces mesures de regroupement des territorialités viseraient à la simplification du paysage institutionnel, au rapprochement des structures d'administration locale, à une spécialisation de leurs compétences et à une modernisation du système fiscal.

Il apparaît clairement que les auteurs de ce projet ont voulu ménager tout le monde, on voit tout aussi clairement

que la prépondérance est donnée à la région au détriment du département, une région qui pourrait représenter un contre-pouvoir local, une force d'opposition sérieuse à l'Etat.

### Une réforme fiscale

Clarification des compétences... réforme fiscale... asphyxie de la vie locale...

La clarification des compétences a une conséquence fondamentale pour les territoires : la suppression de la clause de compétence générale, véritable frein à l'autonomie et à la politique volontariste des territoires qui n'auront plus la maîtrise de la fiscalité et qui recevront des subventions affectées de l'Etat.

Actuellement, en plus des dépenses obligatoires qui leur sont dévolues - l'action sociale, les collèges et les routes -, les départements interviennent sur un ensemble de domaines, parfois dans le cadre de financements croisés, dont la décision leur appartient. C'est ainsi qu'ils interviennent en soutien auprès des communes, de l'agriculture, du commerce, de l'artisanat, du sport, de la culture et de la vie associative.

Avec la suppression de cette compétence générale et l'affectation de crédits d'Etat pour des missions bien précises, l'Etat se donne les moyens de peser sur les collectivités territoriales qui perdront leur pouvoir de décisions politiques et n'auront plus la possibilité d'intervention dans d'autres champs que ceux pour lesquels ils ont obligation et affectation de crédits.

On voit dès lors les incidences sur la vie associative et par contre coup, sur la vie de chacun...

Le Conseil général ne serait plus en capacité de soutenir les initiatives culturelles et associatives !...

### La suppression d'un élu sur deux...

La création de conseillers territoriaux qui auront compétence pour la région et le département aboutit à la suppression d'un élu sur deux et se traduit en fait par la fusion du département et de la région et la création d'un élu gestionnaire à la place d'un élu local. Quant à leur mode d'élection, scrutin majoritaire à un tour, il est remis à l'étude...

### Faut-il refuser tout changement ?

Le Président du Conseil général du Puy-de-Dôme appelle de ses vœux une réforme des territoires qui clarifierait les compétences des différents échelons, éviterait les financements croisés, sources de charges supplémentaires et clarifierait les relations entre les collectivités locales et l'Etat.

Une réforme oui, mais une réforme qui suppose maîtrise de la fiscalité pour une autonomie financière et politique des territoires...

### Une fragilisation de la démocratie locale...

Ce projet qui est actuellement en débat au Sénat semble pour le moment peu concerner le grand public.

Ne serait-il pas temps que nos concitoyens s'emparent de ce débat qui les concernent et qui conditionnera en grande partie l'avenir des services publics de proximité.

Ne laissons pas fragiliser notre démocratie locale, et remettre en cause la décentralisation que nous vivons et qui est liée à nos valeurs républicaines. Ne laissons pas affaiblir nos réseaux associatifs.

Cette réforme, croisée avec une révision générale des politiques publiques conduites au pas de charge, constitue une véritable régression citoyenne et démocratique.

Elle mérite un vrai débat national et pourquoi pas, un référendum d'initiative populaire...

ICI & LÀ

● **Financement de l'enseignement privé**

"Nous faisons le serment solennel de manifester en toutes circonstances et en tous lieux notre irréductible opposition à cette loi contraire à l'évolution historique de la Nation ; de lutter sans trêve et sans défaillance jusqu'à son abrogation ; et d'obtenir que l'effort scolaire de la République soit uniquement réservé à l'école de la nation, espoir de notre jeunesse."

Il n'était pas question de la loi Carle mais de la loi Debré. C'était le 19 juin 1960. Cinquante ans après, ce serment reste hélas d'actualité !

● **A la guerre comme à la paix**

L'élection aux Etats-Unis d'un président issu d'une "minorité visible" a été saluée par les démocrates du monde entier. Fallait-il cependant canoniser aussi rapidement Saint Barack pour avoir annoncé un retrait progressif des troupes américaines d'Irak ? Dans le même temps où il allait recevoir son prix Nobel de la paix, il expédiait 30 000 hommes de plus "pacifier" l'Afghanistan, demandait à ses alliés de l'imiter et lançait sur des territoires pakistanais et iraniens des drones "intelligents", mais pas au point de distinguer un civil d'un taliban.

● **La guerre sans phrases**

Par la grâce de Sarkozy, chef des armées, 4 000 de nos soldats sont engagés dans la "pacification" de l'Afghanistan sous commandement américain. "La pacification paraît-il n'est pas guerre" car pour déclarer la guerre il faut l'accord du Parlement qui n'a même pas eu le droit de débattre de cet engagement militaire... et financier. Du moment qu'il y a une majorité pour voter le budget...

● **Laïcité en Europe : soyons vigilants !**

Le Parlement européen a reporté le vote d'une résolution sur la présence de crucifix dans les salles de classes italiennes. Mais ce n'est qu'un sursis. La Ligue de l'enseignement soutient la Cour européenne des Droits de l'Homme qui a jugé la présence de crucifix dans les écoles contraire au droit des parents d'éduquer leurs enfants selon leurs convictions et au droit des enfants à la liberté de religion.

● **Rapport sur la burqa : une impasse prévisible**

Le texte final de la mission parlementaire sur le voile intégral est à l'image des divisions politiques que le rapport a suscitées. Il ne tranche pas sur la question d'une loi interdisant la burqa mais débouche sur une proposition de résolution "condamnant le port du voile intégral comme contraire aux valeurs de la République". La Ligue de l'enseignement rappelle son indignation face à l'enfermement contraint ou volontaire des femmes portant le voile intégral. Par ailleurs elle réaffirme son hostilité à une loi spécifique qui stigmatiserait une partie de la population. Conditionner l'obtention de la nationalité française à l'abandon du voile intégral est un coup d'épée dans l'eau, la majorité des femmes portant la burqa étant françaises. Continuons à militer pour l'égalité des droits homme-femme dans une République laïque.

**RENDEZ-VOUS MANIFESTATIONS**

**Culturel**

- 12/13/14 mars : stage "initiation à la parole contée" Françoise Bernard au "Grand Panorama" à Chambon-sur-Lac
- 27/28 mars : danse de Bretagne à la salle Leclanché à Clermont-Fd
- 1/2 mai : stage "Acteur, créateur d'images" Cédric Veschambre et Julien Rocha - compagnie Le Souffleur de Verre - espace culturel la 2Deuche à Lempdes

**USEP**

- 15 mars : journée départementale "Activités d'expression corporelle" à la Maison des Congrès à Clermont-Fd
- 19 mars : journée départementale ski de fond à Super-Besse

- 1 et 2 avril : journées départementales course d'orientation à Vulcania
- 8 avril : journée départementale de la natation scolaire à Chamalières

**UFOLEP**

- 6 mars : tournoi jeunes badminton à Clermont-Fd
- 7 mars : tournoi double mixte badminton à St-Amant-Tallende
- 14 mars : tournoi double mixte badminton à Aulnat
- 14 mars : National cross country à Limoges
- 24 mars : Rassemblement départemental jeunes tennis à Aubière
- 26/27/28 mars : salon "Sports et Loisirs" promotion du comité départemental et régional à la Grande Halle d'Auvergne à Clermont-Fd
- 27 mars : Critérium départemental VTT 63 à La Roche-Noire
- 27 mars : tournoi jeunes badminton à St Genès Champanelle

**A NOTER**

1<sup>er</sup> avril : **Conseil d'Administration** réunion à la FAL

- 27 mars : concours de pétanque à l'ASPTT Lempdes
- 28 mars : coupe d'Auvergne de karaté à St-Genès-Champanelle
- 3/4 avril : course poursuite sur terre auto à Ainay (03)
- 10 avril : Départemental "Contre la montre" cyclo sport à Clerlande

**FORMATION**

**UFOLEP**

- 27 mars : formation continue découverte gymball pour les animateurs à Romagnat
- 10 avril : stage découverte step ouvert aux animateurs et aux adhérents APE au Breuil-sur-Couze

LIRE ET FAIRE LIRE

**Journée de formation des lecteurs bénévoles**



**Lire et faire lire**

Malgré les intempéries, 11 des 35 lecteurs ou lectrices exerçant leur activité dans différents lieux du département au service des enfants et de la lecture se sont retrouvés le vendredi 12 février à la Maison des Sports (gracieusement mise à leur disposition par la ville de Clermont-Ferrand) pour une journée de formation. Après une séquence d'échanges qui a permis à chacun de faire part de sa propre pratique et d'enrichir celle-ci par l'expérience des autres, Florence de la Librairie Papageno et Christine Fournet-Fayas, conseillère pédagogique, ont présenté de nombreux ouvrages de la littérature jeunesse susceptibles d'être

utilisés lors des séances de lecture. A l'heure de l'apéritif, bien mérité pour celles et ceux qui n'avaient pas hésité à affronter neige et verglas, Philippe Léotoing (représentant Monsieur l'Inspecteur d'Académie) et Gérard Chanel (Président de la FAL 63) ont remercié les participants ainsi que les membres du groupe de pilotage qui animent ce dispositif et ont rappelé à tous l'intérêt et la pertinence de celui-ci qui fête ses dix ans cette année. L'après-midi animé par Catherine Durant (conseillère pédagogique) a permis aux lecteurs d'améliorer la qualité de leur lecture à haute voix grâce à une longue et riche intervention de Laurence Cazaux de la compagnie "Acteurs, Pupitres et Compagnie".

**RÉCOMPENSE**

**Il était une fois...**



C'est très souvent par cette formule que Claudine débute ses interventions dans le cadre de l'opération Lire et faire lire - opération pilotée par la FAL au profit des écoles publiques -. Il était une fois des personnages fantastiques, plus forts que le lion, plus rapides que la foudre...

Mais il EST une fois... des moulins. Pardon, LES Moulins, personnes bien réelles, non occupées à brasser du vent. Ils existent, oui, et nous avons le privilège de les compter parmi nos amis.

Elle, c'est Claudine. Discrète, disponible et efficace, elle s'est, des années durant, investie pleinement dans la direction d'une école maternelle et dans la pédagogie. Depuis peu à la retraite, elle poursuit son engagement dans le milieu associatif et particulièrement au sein du secteur USEP Dore Allier Duroille dont elle est l'une des chevilles ouvrières.

Lui, c'est Roland ; Dynamique, les pieds bien sur terre. Vous souhaitez le rencontrer ? Alors, voici quelques pistes pour le trouver. En semaine, faites un tour à la FAL, place Delille ; il y travaille souvent en compagnie de ses amis militants laïques. Toutefois, si ce jour là se déroule un rassemblement USEP n'hésitez pas à chercher notre homme de terrain auprès des enfants qui s'activent. Sinon, passez un coup de fil au Comité départemental de Ping-Pong - heu... de Tennis de table ! En fin d'après-midi ou en soirée, vous pourrez le retrouver dans sa "résidence secondaire" : la Maison des Sports de Randan. Le bruit des petites balles blanches vous confirmeront sa présence. Durant le week-end, la recherche sera peut-être plus difficile : Roland bat la campagne en journaliste-reporter, amateur mais éclairé, pour couvrir les événements associatifs locaux.

Enfin, si vous avez la chance de trouver nos deux Moulins, ne refusez pas la part de quiche ou le verre de vin de noix : ils sont excellents et offerts de bon cœur... il faut dire que nos deux amis n'en manquent pas.

C'est pour tous ces services rendus : au mouvement sportif, au mouvement laïque, aux jeunes, que Claudine et Roland ont reçu, le 15 janvier dernier, la médaille de bronze de la Jeunesse et des Sports. Il s'agit là d'une moindre reconnaissance.

**La Fédération des Associations Laïques du Puy-de-Dôme organisera son assemblée générale annuelle : Vendredi 30 avril 2010 à 19 heures au COSEC Jules-Verne à Clermont-Fd.**

L'assemblée générale est une occasion d'exprimer nos idées et d'élaborer des projets. Cette année nous accueillerons Jean-Marc Roirant, secrétaire général de la Ligue de l'Enseignement. Il est très important que les 500 associations locales adhérentes à la FAL fassent l'effort d'envoyer à l'assemblée générale au moins deux représentants. **\* Les associations qui souhaitent présenter des vœux devront les faire parvenir avant le 18 mars.** **\* Les candidats au renouvellement du conseil d'administration (9 postes) devront se faire connaître au secrétariat général de la Fédération avant le 18 mars.**

**CONVENTIONS**

**DRJSCS / UFOLEP**

Le 29 janvier 2010, Monsieur Yannick Barillet, Directeur Régional de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale, a reçu le comité régional UFOLEP, son président, Jean Claude Alliot et l'UFOLEP nationale représentée par son Directeur Technique National, Michel Mazaré, pour la signature d'une convention. Cette conven-

tion tripartite est le fruit d'un énorme travail basé sur le projet régional de développement quadriennal. L'Equipe Technique Régionale coordonnée par la CTS Hélène Cauvin, est chargée de mettre en œuvre le projet régional grâce au travail d'équipe dynamique constitué de l'ensemble des délégués départementaux.

**Conseil régional / UFOLEP**

Dernièrement le comité régional UFOLEP avait signé une convention d'objectifs avec le Conseil Régional d'Auvergne représenté par sa vice-présidente Anna Aubois. Les instances régionales de l'UFOLEP se réjouissent de l'aide apportée par la collectivité régionale.



**Sortie des calendriers Randonnées pédestres 2010 Cyclo 2010**

Gratuits au siège de l'UFOLEP, dans les offices du tourisme et dans les associations pratiquant la randonnée. Demandez-les également par courrier en joignant deux timbres au tarif en vigueur.

**UFOLEP - 21/23 place Delille**  
**Tél.04 73 14 79 12 - Fax : 04 73 90 96 28**

**LA FAL DÉMÉNAGE !**



La Fédération des Associations Laïques du Puy-de-Dôme et ses secteurs sportifs UFOLEP et USEP vont changer de locaux. installées depuis 1986 au centre Georges-Couthon à Delille, dans des locaux mis à disposition par le Conseil général, nos services seront hébergés à compter du **mardi 25 mai 2010 31 rue Pélissier**, toujours dans des bureaux appartenant au Conseil général.

**Les bureaux de la FAL seront fermés du 17 au 21 mai. Toutefois une permanence sera assurée pour répondre aux urgences.**

Amicale laïque de Peschadoires

# L'école, sa préoccupation première !



Heureux élèves et heureux enseignants que ceux de Pont-de-Dore, village où est située l'école publique de la commune de Peschadoires ; heureux car grâce à l'amicale laïque, leur quotidien est enrichi régulièrement des activités, des subventions et des animations qu'elle leur propose. Peut-être ne le mesurent-ils pas mais l'aide apportée par cette association créée en 1954 par le maire de l'époque, Joseph-Gabriel Lacour (le groupe scolaire porte son nom) est remarquable et tout à fait exceptionnelle.

Outre les 8 000 euros attribués annuellement pour participer au financement de diverses activités (piscine, poney-club, festival du Court-métrage, voyages de fin d'année, classes de découvertes, Ciné-

parc, spectacles, intervenants, livres de bibliothèque...), l'amicale laïque Peschadoires organise, pour les enfants de la commune, un carnaval, l'arbre de Noël, la fête de l'école.

Bien évidemment d'autres activités sont organisées par l'ALP (voir par ailleurs) mais depuis sa création, sa préoccupation première, c'est l'ECOLE ! Pour s'en convaincre tout à fait, il suffit d'écouter le trésorier, Jacques Lombardy qui, bien que retraité (il a passé 33 ans de sa vie professionnelle à l'école en tant qu'instituteur, puis directeur), n'a rien perdu de son enthousiasme militant. Pour la Présidente, Corinne Chandezon, "malgré les difficultés et le manque de bénévoles-permanents, l'amicale laïque s'accroche et persiste pour le

bien-être des enfants de Peschadoires et la défense d'une école solidaire".

## Les activités

**Théâtre** : une dizaine de membres, 7 ou 8 représentations par an (pièces de boulevard ou policières) dans les communes voisines ; un leitmotiv : réunir des gens, les faire rire et leur faire passer un bon moment.

**Peinture** : un atelier animé par Annabelle Delage qui sait s'adapter aux goûts et aux aptitudes de chacun des 26 artistes obtenant ainsi des œuvres très diverses ; exposition annuelle en juin dans une salle de la mairie.

**Randonnée pédestre** : des marches régulières, deux sorties week-end par an et une rando (inscrite au calendrier UFOLEP) rassemblant jusqu'à 400 personnes en juin.

**"repas du four"** : le 3ème dimanche de mai, une journée champêtre autour du four sectionnal où sont servis plusieurs centaines de repas.

**Loto** : malgré l'effort des commerçants (qui offrent repas ou bons d'achat), cette manifestation d'autofinancement ne permet plus de dégager un bénéfice conséquent.

**Tricot** : ces cours assurés bénévolement par Corinne Garcia occupent cinq passionnées de fils et d'aiguilles. Repas et sorties des amicalistes, moments de convivialité indispensables pour souder l'équipe des 120 adhérents.

Amicale Laïque de Neuf-Eglise

# 6 présidents en 64 ans : le temps de prendre son temps



Les dirigeants devant la carte géologique originale de Henri Lecoq (il en existe 2 autres, exposées à la Faculté des Sciences et au Musée de Clermont-Ferrand)

Neuf-Eglise, l'histoire de l'Amicale Laïque se confond avec l'histoire récente de la commune et de ses habitants. La commune s'enorgueillit d'avoir obtenu "son indépendance" grâce à un long processus administratif mené par un personnage historique du département, Henri Lecoq. En 1883, son neveu a été le premier maire de Neuf-Eglise et ce pendant 36 ans. L'Amicale Laïque n'est pas en reste puisque son fondateur, Armand Mansat est aussi un personnage de l'histoire puydômoise : il a lui aussi été maire 36 années durant. A Neuf-Eglise on sait prendre la mesure du temps. Le maire actuel Paul-Serge Laforet, qui a été président de l'AL, précise d'entrée : "C'est pour pérenniser l'état d'esprit insufflé dès 1946 par les époux Mansat que tous ensemble nous oeuvrons pour la commune et surtout pour nos jeunes."

Et l'Amicale Laïque œuvre bien : sur les

30 adhérents qui la composent officiellement, 16 sont membres du bureau ; le vice-président, Sébastien Cavard qui a juste 18 ans et 3 autres jeunes élus sauront, le moment venu prendre la relève des anciens.

Et l'Amicale Laïque œuvre beaucoup. Si les activités mises en place par les époux Mansat perdurent sous des formes diverses (voyages, football FFF et UFOLEP, tennis) de nombreuses autres sont venues les compléter. Sur les 15 manifestations figurant au calendrier municipal, 10 sont placées sous l'égide de l'AL. Dans cette commune de 280 habitants, la coopération entre associations est chose nécessaire. Il en est de même pour le partage des locaux que la municipalité leur prête gracieusement. L'école communale ayant fermé en 1993, il est essentiel aux yeux de tous de resserrer les liens entre les habitants : les anciens, les 30 enfants de la com-

mune, ceux qui reviennent vivre au pays et les nouveaux arrivants.

Mais on ne peut parler de l'AL Neuf-Eglise sans évoquer SA fête "de la pomme et des piquants" qui réunit chaque automne de 1500 à 2000 personnes dans ce coin des Combrailles. Les possibilités financières ainsi acquises assurent la gratuité totale ou partielle de toutes les autres animations de l'année. Cet esprit de solidarité est à l'image même de cette association à laquelle Auvergne Laïque souhaite toujours plus de pommes et jamais de pépins.

**Présidente d'Honneur** : Annie Charton  
**Président** : Jean-Paul Bournat  
**Vice-Présidente** : Michelle Majewski  
**Vice-Président** : Sébastien Cavard  
**Trésorière** : Odette Gonzalez  
**Secrétaire** : Sandrine Rongère.

ÉCHOS

## Formation APE UFOLEP à Cébazat

Le Comité départemental UFOLEP du Puy-de-Dôme, dans le cadre des Activités Physiques d'Entretien, avec l'aide de l'Amicale Laïque de Cébazat a organisé un stage de danses en ligne le samedi 13 février au complexe sportif de Cébazat mis à disposition par la municipalité. Cette formation a connu un véritable succès, puisqu'elle affichait complet avec 26 participants qui ont apprécié l'animation de Jean Luc Lemoine. Remerciements à l'Amicale Laïque de Cébazat pour son accueil.

L'UFOLEP propose régulièrement des formations à ses cadres et à ses adhérents. Les prochains rendez-vous :

- Stages Formation Continue des animateurs : Gymball le 27 Mars à Romagnat
- Stretching le 29 Mai à Croix Neyrat
- Stage Découverte, ouvert aux adhérents : Step le 10 Avril au Breuil sur Couze.

Pour tout renseignement contacter l'UFOLEP au 04 73 14 79 12



## Handicap international vient en aide à Haïti

Handicap International et son président régional Alain Plazenet a organisé un concert pour venir en aide aux sinistrés de Haïti le samedi 6 février salle Duclos à Clermont-Fd. Le groupe Croqu'Notes a répondu favorablement à l'invitation d'Handicap International à la satisfaction générale de l'assis-

tance nombreuse malgré des conditions atmosphériques défavorables. Ce groupe se produit bénévolement dans les maisons de retraite ou pour animer des réunions communales (mail). L'ensemble des dons recueillis lors de cette soirée permettra de compléter l'aide à Haïti.

## St-Julien de Coppel : randonnée nocturne

Le club de gym St-Julien de Coppel organise le samedi 27 mars 2010 une randonnée nocturne de 6 km environ aller/retour. Départ et inscriptions à partir de 20 h de la salle des associations. Sur le parcours jeux, animations musicales et ravitaillement. Participation de 5 € et gratuit jusqu'à 10 ans. Se munir de lampes.

## Chamalières vous invite

- Conférence / débat : "La concentration de la presse : existe-t-il une liberté d'informer ?" Animée par Jean Pierre Rouger - Mercredi 17 mars à 20 h - Maison des associations à Chamalières - Salle Roger-Charmes - Gratuit - Entrée libre.
- Théâtre à la Comédie de Clermont-Fd : "Casimir et Caroline" d'Odou Von Horvath - Jeudi 8 avril à 20 h 30 - Rendez-vous à 19 h 45 à la Maison de la Culture - 80, boulevard François Mitterrand - Adhérent : 17 € / Adh - 27 ans et minima : 6 € / Non Adhérent : 22 € / Non Adhérent - 27 ans : 11 €
- Rando / Contes dans Chamalières - Dimanche 2 mai de 14 h à 18 h - Rendez-vous Square de Verdun (place du marché) à Chamalières - Gratuit - Accès libre.

## Bilan des départementaux de gymnastique et trampoline

Toutes les compétitions départementales de gymnastique artistique et de trampoline se sont déroulées sur 4 week-ends de janvier et février. Le nombre de participants comme la qualité des prestations montrent la bonne santé de ce sport au sein de l'UFOLEP. A noter que l'Allier a disputé ses compétitions dans le Puy-de-Dôme.

- L'ASL Aigüepense a accueilli 352 gymnastes féminines de niveau 1 à 6 réparties en 72 équipes, la Thiernoise 216 féminines de niveau 8 (39 équipes) et 138 masculins (de tous les niveaux) soit 35 équipes ;
- le CIG de Mur es Allier à Pérignat 218 gymnastes de niveau évolution (38 équipes) et 93 trampolinistes ;
- Chappes Limagne Gym 343 gymnastes de niveau 7 et de circuits préparatoires (64 équipes).

Ce sont donc 1360 gymnastes ou trampolinistes qui se sont présentés devant les juges au cours de ces compétitions. L'implication des clubs organisateurs et de l'équipe technique régionale ont permis un déroulement parfait de ces compétitions qui se sont toutes terminées à l'heure prévue.

**N'OUBLIEZ PAS : ENVOYEZ-NOUS VOS ÉCHOS**  
 (15 lignes maximum) avant le 19 mars 2010

ASSOCIATIONS,  
 ORGANISMES D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

# La banque des valeurs qui n'ont pas de prix

GRUPE BANQUE POPULAIRE

Financement des entreprises d'insertion, du logement social, microcrédit, avance sur subventions...

Vous voyez bien que vous n'êtes pas dans une banque comme les autres. Depuis son origine, le Crédit Coopératif connaît et accompagne l'économie sociale et solidaire et les associations. Deux millions de salariés ! Ajoutez les bénévoles, cela fait beaucoup de gens qui pensent, comme le Crédit Coopératif, que le but de l'économie, c'est l'homme. Venant d'une banque, ça donne à réfléchir. Pour changer.



**CRÉDIT COOPÉRATIF**  
 33, boulevard Berthelot  
 63407 CHAMALIÈRES CEDEX  
 Tél. 04 73 19 56 90  
 Fax 04 73 30 97 16  
 E-mail : chamalieres@credit-cooperatif.coop

www.credit-cooperatif.coop

# La démocratie locale en question

## Les messages d'alerte du Conseil général

Entretien avec le Président Jean-Yves Gouttebel qui a reçu une délégation d'Auvergne Laïque le 15 février dernier.

**D'**emblée, Gérard Chanel, président de la FAL 63 a tenu à préciser pourquoi *Auvergne Laïque* a sollicité cette entrevue. Le Conseil Général est pour notre fédération un partenaire essentiel dont l'action en faveur de nos idéaux et de nos objectifs s'inscrit dans la durée. Les craintes du mouvement laïc sont donc à la mesure des risques que les orientations gouvernementales font peser sur l'assemblée départementale. Ces craintes se trouvent d'ailleurs amplifiées par les décisions – momentanément reportées grâce à une forte mobilisation – de Xavier Darcos portant atteinte à la dotation d'Etat en direction de la Ligue de l'enseignement. *Auvergne Laïque* a donc vocation à faire connaître à ses lecteurs les tenants et aboutissants de décisions législatives lourdes de conséquences.

**Auvergne laïque : Que pensez-vous de la contestation face au projet de réforme, contestation à laquelle Auvergne Laïque tient à s'associer ?**

**J.-Y. G.** : En préambule, je tiens à signaler que le vent de contestation soulevé par les projets en cours n'a rien de partisan. Sur les 470 communes du département, 350 ont déjà pris une délibération dénonçant ce projet. Même si certaines collectivités très marquées politiquement à droite ne nous ont pas suivis, les clivages gauche-droite sont largement dépassés. De plus, dans le Puy-de-Dôme, nous sommes à l'abri des critiques du gouvernement disant que les collectivités se servent de l'argent public pour mener campagne à des fins politiques. En plus des réunions publiques où nous avons donné de notre personne, l'intervention à paraître dans le prochain bulletin départemental porte ma signature au nom du Conseil général, celle du sénateur Charasse au nom de l'association des maires et celle du sénateur Juillard, ce qui lui confère un caractère pluraliste.

**AL : Vous appelez vous-même de vos vœux une réforme qui clarifierait les compétences de chaque territoire : quelle réforme auriez-vous souhaitée ?**

**J.-Y. G.** : La loi de décentralisation a bientôt 30 ans et date du temps où les Régions n'étaient pas encore collectivités locales et les Communautés de Communes étaient à créer. Un toilettage s'avère donc nécessaire. Il devrait mettre fin au chevauchement des compétences, redéfinir les ressources propres et clarifier les relations



*“ Quel intérêt aura un élu à faire des investissements pour accueillir des entreprises s'il n'a aucune retombée autre que démographique à en attendre ? ”*

entre l'Etat et les collectivités locales. Il devrait se faire dans la concertation, la clarté et la durée, comme l'avait fait la loi Chevènement lors de la création des intercommunalités.

**AL : A l'évidence, ce n'est pas le cas !**

**J.-Y. G.** : Certes non. Tout est parti "d'en haut" sur la base du rapport Balladur, œuvre parisienne s'il en est. La réforme en parallèle de la taxe professionnelle pollue le débat et l'entache ipso-facto d'un vice de procédure. A quoi cela sert-il de donner des compétences aux élus locaux sans leur donner les moyens financiers d'assumer ces compétences ? On sait malheureusement ce que valent les assurances du gouvernement : en l'état actuel des choses, l'Etat a une dette de 64 millions d'euros envers le seul département du Puy-de-Dôme à cause de transferts de charges (APA, RMI, RSA...) non suivis de transferts de financement ou jamais actualisés. De même, il n'est pas très honnête de mettre en avant le coût des indemnités des élus et de montrer cette charge du doigt pour dire qu'ils sont trop nombreux : celle-ci ne représente que 0,3 % du budget du Conseil Général. On doit d'ailleurs noter que dans la plupart des pays européens, on retrouve peu ou prou les niveaux administratifs tels qu'ils existent en France avec, certes, des tailles et une architecture parfois différentes.

**AL : Quels reproches essentiels faites-vous à ce projet ?**

**J.-Y. G.** : Financièrement une perte d'autonomie des départements (moins 40 % des ressources propres). Ce sera une recentralisation de fait au profit de Bercy puisque l'Etat deviendra quasiment l'unique instance apte à lever l'impôt, la seule marge de manœuvre locale restant en direction des ménages et, pour la Région, la redevance sur les cartes grises ! Le département perdra ses capacités d'investissements dans les communes et les communautés de communes et son pouvoir de péréquation entre les zones plus riches et celles qui sont plus fragiles. On ajoutera à ce sombre tableau que la disparition de la taxe professionnelle déconnectera fiscalité et territoires. Plus simplement, quel intérêt aura un élu à faire des investissements pour accueillir des entreprises s'il n'a aucune retombée autre que démographique à en attendre ? La mise en place du Conseiller territorial institutionnalisera de fait un cumul des mandats et, à cause des déplacements, un statut d'élu professionnel beaucoup plus éloigné de ses électeurs : la taille du territoire à gérer ne permettra pas à cet élu de conserver une activité professionnelle. Ceci dit, il reste à mettre l'accent sur les modalités électorales (élection uninominale à un tour), un véritable non-sens démocratique. Il n'est d'ailleurs pas exclus que l'inconstitutionnalité d'une telle procédure soit posée.

**AL : La FAL 63 fédère 500 associations de type "loi 1901". Quels risques cette réforme fait-elle peser sur leurs capacités à fonctionner ?**

**J.-Y. G.** : Nous touchons là un point essentiel visé par la réforme qui consiste à retirer aux collectivités locales la clause de compétence générale. Qu'est-ce à dire ? Actuellement, le Conseil général intervient dans les domaines obligatoires (collèges, routes, action sociale), mais aussi dans des actions d'investissement en faveur des communes et des communautés de communes, dans le domaine associatif, culturel et sportif. La moitié du budget du Conseil général est consacré à ces interventions relevant de la compétence générale. Ainsi, nous subventionnons plus de 2 000 associations puydômoises (DALD - Dotation d'Animation Locale Décentralisée, transport, atout jeunes...). Supprimer ces actions fait courir le risque de voir se déchirer le tissu social et associatif dans une période de crise. Nous devons alors, et la perte d'autonomie financière nous y contraindra, nous cantonner aux domaines obligatoires et peut-être à des compétences listées dont la définition dépendra du préfet.

**AL : Si nos associations rencontrent de réelles difficultés pour fonctionner, c'est l'existence même de la FAL et en amont de la Ligue de l'enseignement qui est posée. Quelle est à vos yeux notre marge d'action ?**

**J.-Y. G.** : La balle est pour l'heure dans le camp des parlementaires. Et c'est là qu'intervient l'action du citoyen-électeur en direction des députés et des sénateurs et en saisissant toutes les opportunités qui lui sont offertes pour donner son avis. L'état des délibérations municipales a été transmis au Président du Sénat Gérard Larcher qui vient de m'en accuser réception. Les réunions d'information ont été un succès. Il est important que vous puissiez relayer l'information car la "grande" presse est parfois défaillante sur ce point comme sur d'autres. Il reste aussi à l'école à jouer son rôle en faisant connaître aux enfants et aux jeunes le rôle et les prérogatives des collectivités locales. Les réflexions de jeunes entendues même sur les bancs de la Faculté laissent songeur et donnent à penser que bien du travail reste à faire.

**AL : Merci, monsieur Gouttebel d'avoir éclairé les lecteurs d'Auvergne Laïque. Cette réforme met en cause ce qui fait l'idéal de la FAL et de ses militants. Nous ne laisserons pas ces initiatives néfastes faire de nos territoires des déserts culturels et sportifs.**

Les élections régionales des 14 et 21 mars doivent constituer l'occasion pour les citoyens français de renouveler en connaissance de cause les exécutifs régionaux. Ont-ils fait avancer les grandes questions d'éducation, de développement durable, de citoyenneté, d'accès aux différentes formes de culture et de pratiques artistiques? Les transports collectifs ont-ils progressé et la vie associative a-t-elle été concrètement encouragée? Mais il ne faut pas oublier le "débat caché" de ces élections: celui de la réforme des collectivités territoriales actuellement en discussion devant le Sénat. Certes la clarification des compétences des divers échelons des collectivités devait avoir lieu. Mais cette réforme est menée sans que les citoyens ne soient associés à ce qui peut constituer une régression démocratique, moins de trente ans après la décentralisation. La mobilisation conjointe des associations locales, des réseaux fédératifs avec les élus locaux a permis de mettre en évidence en quoi la limitation stricte des compétences pour chaque collectivité risquait d'affaiblir l'intérêt des projets politiques locaux. Quelles conséquences sur les mouvements associatifs et sur nos associations locales aurait le retrait de la clause de compétence générale des départements et des régions ? Ce sont les questions que nous avons abordées lors d'une rencontre avec Jean-Yves Gouttebel, Président du Conseil général du Puy-de-Dôme.

# Le projet de loi sur la réforme des collectivités territoriales

**A**ttention : le texte de ce projet de loi a subi une multitude de modifications depuis sa première version. Aujourd'hui nous disposons du projet voté par le Sénat et transmis à l'Assemblée Nationale, ce n'est donc pas le texte définitif qui après le Parlement ira sans doute devant le Conseil Constitutionnel. Donc, à la mi-février 2010, ces quelques lignes ont pour simple ambition de faire le point sur le projet de réforme qui n'a pas encore abouti. Pourtant il fait couler beaucoup d'encre et suscite une multitude de réactions au moins au sein de la classe politique.

Deux difficultés pèsent sur ce texte.

Il faut rappeler que tous les partis politiques et nombre de citoyens peu politisés sont conscients du trop grand nombre d'institutions : intercommunalités, départements, régions et Etat entre les communes, trop nombreuses et trop petites et l'Europe. Tout le monde, institutions et élus, veut simplifier ce mille-feuille mais personne ne souhaite que cela se fasse à ses dépens. C'est pourquoi ce projet subit de violentes pressions, celles des lobbies politiques, et elles s'exerceront jusqu'au Conseil Constitutionnel.

Par ailleurs, tout ce que projette le gouvernement actuel, et en particulier cette réforme, s'appuie sur un sentiment assez bien partagé mais débouche le plus souvent sur des lois et des actions partisans. La concomitance de la suppression de la taxe professionnelle, ressource très importante pour les collectivités territoriales, et la réforme de ces institutions jette le trouble sur les véritables intentions du pouvoir. Le redécoupage des cantons, certes rendu nécessaire par les très grandes inégalités de leur nombre d'électeurs, engendre la peur d'un charcutage plus politique

APRÈS LA SUPPRESSION DE LA T.P., COMMENT ÇA VA SE PASSER ?



que démographique. Avec ces exemples des ambiguïtés qui affectent l'élaboration de cette réforme, on comprend l'incertitude qui préside à son devenir.

## Les principales dispositions du texte actuel.

L'intercommunalité est largement mise en avant et favorisée. L'appartenance à un EPCI (établissement public de coopération intercommunale) deviendrait la règle pour toutes les communes et ces EPCI seraient moins nombreux et plus peuplés. En plus des communautés d'agglomération et des communautés urbaines existantes, des métropoles (450 000 habitants répartis dans un tissu urbain continu) et des pôles métropolitains, sorte de syndicats mixtes pourraient se constituer. Il s'agit de favoriser l'émergence institutionnelle d'agglomérations de plus en plus grandes, capables d'organiser les espaces urbains complexes. Les représentants de toutes ces instances seraient élus, dans le cadre communal, au suffrage universel direct car ils occuperaient les premières places sur les listes de candidats.

Faute de pouvoir supprimer le département ou la région, le projet fusionnerait les élus de ces deux institutions qui porteraient le nom de conseillers territoriaux et siègeraient dans l'une et l'autre de ces instances. Une plus grande cohérence des actions est attendue de cette fusion à la faveur aussi d'une nouvelle répartition des compétences à venir.

La fusion des communes et le regroupement des départements et des régions font l'objet de multiples articles mais restent sur la base du volontariat.

Au total une structuration multiforme du monde urbain, 80 % de la population, est offerte mais reste à concrétiser. L'organisation des ensembles régionaux doit encore être définie. Il faut souhaiter que les attitudes trop partisans n'aboutissent pas à dénaturer complètement ce projet.

**Albert Audouard, ancien président de l'université Blaise-Pascal**

## Alain Rousset, président de l'Association des Régions de France "La réforme des collectivités territoriales constitue une invraisemblable régression"

**L**e projet de loi sur la réforme des collectivités territoriales propose un retour en arrière incroyable en faisant des régions un établissement public interdépartemental sur le modèle de l'établissement public régional des années 1970. (...)

En proposant une réforme des collectivités locales déconnectée du débat sur leurs missions et sur leurs ressources financières, le gouvernement a renoncé à donner un sens à son projet. (...)

Fusionner les conseillers régionaux et généraux en un conseiller territorial ne répond à aucune logique objective. Comment prétendre clarifier aux yeux du citoyen les compétences de chacun s'il ne voit qu'un élu pour deux collectivités qu'il a déjà du mal à distinguer ? Chaque élection fera l'amalgame de deux projets ou de bilans contradictoires, défendus par des élus hybrides, bien en peine d'être aussi présents sur le terrain qu'à l'heure actuelle. C'est le conflit d'intérêts permanent qui se traduira inéluctablement par un recul démocratique et un affaiblissement de la région : manque de lisibilité de l'action politique, tentation de l'inauguration plutôt que de l'innovation. (...)

La France a pourtant besoin d'une réforme ambitieuse qui saurait bousculer les modes de gouvernances, et donc les relations entre les institutions (...) Acheter la décentralisation implique de doter les collectivités, et en particulier les régions, des moyens politiques, juridiques et financiers leur permettant d'assumer leurs missions. (...)

*Extraits de la déclaration d'Alain Rousset, président du conseil régional d'Aquitaine et président de l'Association des régions de France, parue dans Le Monde du 11 décembre 2009.*

## Un exemple d'association qui pourrait disparaître

Une "nouvelle" association est née le 9 novembre de l'an passé, FORMACCEL pour Formation pour Acquérir les Compétences Compter, Ecrire et Lire, qui suscite, redonne, entretient le goût d'apprendre ou de ré-apprendre.

Si j'ai mis "nouvelle" entre guillemets c'est, comme dans d'autres circonstances, qu'il a fallu changer pour que tout reste pareil, ou tout au moins que tout ait quelques chances de perdurer.

Du temps, dans les années 90, où la lutte contre l'illettrisme était considérée comme une cause nationale, un centre ressource a été créé en Auvergne, le CRI Auvergne, il y a 17 ans. Aujourd'hui il ne peut plus conduire ses fonctions de formation de formateurs, de documentation, de ressources diverses et de conseils aux centres de formation tout en étant lui-même centre de formation.

Cette séparation des fonctions a eu lieu dans le cadre de la réforme des services extérieurs de l'Etat. Ceux-ci doivent passer avec les associations ou autres structures susceptibles de former des personnes dans le cadre des missions de service public, des contrats établis après des procédures d'appels d'offres. Donc notre CRI, de par ses compétences, ne pouvait pas former les publics et participer à l'élaboration des programmes conduits grâce à nos impôts. C'est ainsi que les administrateurs de l'Etat, soucieux de l'avenir de nos actions, ont sensibilisé les responsables du CRI à ces nouvelles procédures, sans nous donner par ailleurs les garanties sur les financements à venir.

Le CRI demeure avec toutes ces missions de Centre Ressource. FORMACCEL a été créé pour continuer les actions de l'atelier Lettre Ouverte et du camion multimédia "La Souris verte". Les administrateurs et les adhérents du CRI ont décidé de "tenir" et de conserver toutes les actions de formation auprès des publics en situation d'illettrisme.

Nous voilà donc, en ce début d'année 2010,

administrateurs d'une association qui compte six salariés (ils ont suivi leurs actions), un fonds de roulement (venu d'un partage des réserves du CRI), qui pourrait nous permettre de tenir trois mois et comme Sœur Anne nous attendons :

- la direction de la cohésion sociale qui pourrait remplacer les conventions de la DRASS, de la DDASS, et de Jeunesse et Sports ;

- des appels d'offres qui conviendraient à notre savoir-faire, reconnu et rare.

Nous recherchons et obtenons quelques conventions avec les plans de formation des entreprises. Fort heureusement, le Conseil général du Puy-de-Dôme nous renouvelle sa confiance dans le cadre de sa politique d'insertion, mais nous craignons beaucoup la réforme des collectivités locales qui peut rétrécir ses champs d'action (1). Or faire reculer l'illettrisme, est, au-delà de l'action culturelle, sociale, économique (pour l'emploi), une action civique : donner à tous la plénitude de sa citoyenneté. Les besoins sont énormes, les demandes nombreuses, mais aurons-nous les moyens financiers pour gérer ce centre de formation ? Qui décide de priver de formation continue ces personnes qui ont le magnifique courage de se remettre à apprendre ?

**Andrée Durand, présidente.**

(1) Andrée Durand ajoute : "Le Conseil général est actuellement le seul rempart contre la disparition de l'association FORMACCEL. Qu'en sera-t-il lorsque ses missions de solidarité seront redéfinies par des aides ciblées, laissant la lutte contre l'illettrisme au bon vouloir des entreprises ?"

Le dossier sur l'identité nationale paraîtra dans le prochain numéro

**FAX... FAX... FAX...**

**Homophobie: non à la censure préalable**

Court-métrage d'animation, de prévention contre l'homophobie, "Le baiser de la lune" raconte l'histoire d'amour entre un poisson-lune et un poisson-chat. Soutenu par le Conseil régional de Bretagne, les Conseils généraux des Côtes d'Armor et du Finistère et la ville de Rennes, le projet implique également la Ligue de l'enseignement d'Ille et Vilaine qui se charge du dossier pédagogique à destination des enseignants et des éducateurs.

Mi-décembre, l'hebdomadaire "Les 4 vérités" lance une pétition "Halte aux incitations homosexuelles dans les écoles primaires". Le Collectif pour l'Enfant, qui milite contre l'homoparentalité, rejoint le mouvement, Christine Boutin, présidente du Parti chrétien démocrate, demande au ministère de l'Éducation nationale d'interdire la projection dans les écoles. Luc Chatel vient d'accéder à leur désir.

C'est un procès d'intention qui est fait à un film d'animation encore au stade de projet. Il est souhaitable que cette création artistique puisse voir le jour. Il sera alors temps de la faire expertiser au plan éducatif et pédagogique par les acteurs concernés de la communauté éducative, qui décideront de son utilisation éventuelle dans les écoles primaires, comme outil pédagogique d'accompagnement du programme d'éducation à la sexualité et de lutte contre toutes les formes de discriminations.

**Spectacles en recommandé**

L'édition 2010 de "Spectacles en Recommandé" a eu lieu à Valence et Portes-lès-Valence, du 11 au 15 janvier. Accueillie par la Fédération de la Drôme, cette édition a réuni plus de 110 participants, dont 35 cadres de la Ligue représentant 29 fédérations départementales, et 75 programmeurs de structures partenaires ou extérieures à notre mouvement.

La solidité de l'équipe culturelle de la Drôme, le grand professionnalisme de l'équipe technique et la présence aussi efficace que discrète de nombreux bénévoles de la Fédération ont permis un accueil et une organisation de cette semaine nationale sereine et bien huilée. Les multiples équipements utilisés étaient le signe évident des partenariats féconds que la Ligue de l'enseignement de la Drôme a su tisser aussi bien à Valence qu'à Portes-lès-Valence.

Du point de vue artistique, nous retiendrons de cette édition une très grande diversité des formes et une rare inventivité esthétique dans le cadre de nos choix : une programmation d'une grande qualité générale, et dans le même temps une place importante accordée à de jeunes compagnies ou à de jeunes ou fragiles créations.

Quant à la richesse des temps d'échange sur les spectacles, elle nous conforte dans notre obstination à construire une relation aux œuvres et aux créateurs plus riche que ne le sont les relations de seule "diffusion".

Spectacles en Recommandé 2011 aura lieu à Metz, du 17 au 21 janvier. La Fédération de la Moselle, dont de nombreux représentants étaient présents à Valence accompagnés d'élus et de partenaires, a déjà très largement engagé la construction de cette édition à venir, dont nous gageons qu'elle fera date.

**Avec les DDEN Henri Pena Ruiz : Qu'est-ce que la laïcité ? (1)**

Dans le cadre de la présidence tournante du C.N.A.L (Comité national d'action laïque), les DDEN sont aux manettes cette année et ils ont souhaité, au plan départemental du C.D.A.L et avec leurs partenaires (FCPE, UNSA Education, SE-UNSA, Ligue de l'enseignement), donner une dynamique nouvelle au combat laïque. La lisibilité et le retentissement de cette action passent en ce début d'année par un cycle de conférences décentralisées. La première a eu lieu à Issoire le 6 février 2010 avec pour intervenant Henri Pena Ruiz, agrégé de philosophie, maître de conférences à l'Institut d'études politiques de Paris.

Cette conférence remarquable sur la nature et les objectifs de la laïcité, les combats qu'il faut mener en son nom, mérite un compte-rendu largement diffusé tant il est aujourd'hui nécessaire de méditer et d'échanger sur le sujet.

Nous reprendrons six aspects d'une démonstration riche et dense : la laïcité est un idéal d'avenir, elle n'est pas caractérisée par une hostilité envers les religions, le danger naît de la collusion du politique et du religieux, un état républicain laïque doit garantir la liberté de conscience, l'égalité de traitement des citoyens croyants, athées ou agnostiques et l'action de la puissance publique doit être dévolue au seul intérêt général.

Les années Thatcher en Angleterre sont un parfait exemple de la spirale infernale créée par l'idéologie ultra-libérale. Margaret Thatcher a commencé par briser la grève des mineurs puis il y a eu la déconstruction des droits sociaux et l'ensemble a été glorieusement présenté comme une entrée dans le XXI<sup>e</sup> siècle.

Mais quand l'Etat se dessaisit de son rôle social et attend que des organisations religieuses jouent un

rôle social de charité, quand on remplace la solidarité d'une politique de l'Etat par une charité aléatoire, quand on exalte un modèle caritatif qui prend la place de la justice sociale, on est en pleine régression.

Et quand l'Etat se dit trop pauvre pour maintenir les moyens du service public comme l'école par exemple, mais qu'il se trouve assez riche pour financer dans le Plan Banlieue de Fadela Amara, 50 classes de l'enseignement privé sur fonds publics, on est en plein paradoxe.

Dans ce contexte de désengagement de l'Etat et de régression, Henri Pena Ruiz est convaincu que la laïcité est "un idéal d'avenir qui fera le tour du monde". Une laïcité qui doit être bien expliquée et bien comprise notamment sur le fait qu'elle n'est pas hostile à la religion, mais aux choix religieux imposés à tous, aux privilèges politiques des religions. Quand un être croit en Dieu, il a une conviction spirituelle libre, mais il ne doit pas chercher à imposer à autrui ses opinions, sa vision de la société. La religion n'engage que les croyants, l'humanisme athée n'engage que les athées et l'agnosticisme n'engage que les agnostiques. Tant que le clergé s'en tient aux limites de la communauté religieuse qu'il contrôle, on n'a pas à s'opposer à lui mais s'il veut imposer ses vues à tous, il faut le combattre. Victor Hugo, bien que croyant, disait dans sa lutte contre la loi Falloux le 15 janvier 1850 : "Je veux l'Etat chez lui et l'Eglise chez elle."

Que le Pape dénonce le préservatif, s'oppose à l'interruption volontaire de grossesse, ses choix ne valent que pour ceux qui croient, en aucun cas ils ne peuvent être imposés à tous.

Trois principes indissociables fondent la laïcité : la liberté de conscience, l'égalité de droits des citoyens,

sans distinction de conviction et l'universalité de l'action de la sphère publique dévolue au seul intérêt général.

Que se passe-t-il quand ces trois principes ne sont pas respectés ?

Henri Pena Ruiz rappelle les terribles réalités historiques qui marquent le temps où l'église catholique disposait du pouvoir temporel comme de son "bras séculier". Au nom de l'orthodoxie, de l'opinion qu'il convenait d'avoir, on condamnait les hérésies c'est-à-dire les dissidences qui étaient noyées dans le sang.

Notre histoire est ainsi jalonnée de violences de toutes sortes : les croisades, l'Inquisition et ses bûchers, les 3 500 morts en un jour à Paris en 1572 lors du massacre de la Saint-Barthélemy, les penseurs et les scientifiques sommés de se rétracter ou de périr comme Giordano Bruno à Rome en 1600, l'index des livres interdits et ce thème religieux de "peuple décide" concernant les Juifs qui porte une si lourde responsabilité dans les persécutions et les pogroms, la condamnation de la liberté de conscience par le Pape Pie VI en 1864.

Les Droits de l'Homme ont été conquis à rebours de cette tradition chrétienne occidentale par le sang et par les larmes, par une réaction de liberté pour rejeter l'oppression, par un retour à l'universalisme stoïcien. Au nom de ces droits de l'homme, au nom de l'émancipation, il faut dénoncer la collusion de la religion et de la politique, lutter contre l'instrumentalisation de la religion par la politique.

Vouloir assimiler l'ensemble des individus à des groupes religieux particuliers, c'est se détourner des droits universels, vecteurs de fraternité.

Comité de rédaction des DDEN (compte rendu des trois premiers aspects - à suivre)

**La fête du livre jeunesse à Saint-Paul-Trois Châteaux**

**80 000 participants, 12 communes concernées, 22 éditeurs, 5 libraires partenaires, 29 auteurs, 1 000 journées professionnelles, des tonnes de livres ... un sou.**

Un sou, un seul, un vrai : le Sou des Ecoles Publiques. C'est ainsi que se nomme l'Amicale Laïque de Saint-Paul-Trois-Châteaux en Drôme provençale, sur les coteaux du Tricastin. Et c'est ici que depuis 26 ans se déroule la fête du livre jeunesse. "L'amicale laïque a le même âge que l'école" : Mariane Gomez, la présidente du festival, l'affirme avec la conviction militante de qui veut convaincre. L'Auvergne, elle connaît un peu, Auvergne Laïque pas du tout mais elle a trouvé le temps de nous accorder un entretien car elle aimerait voir autant d'Auvergnats que de Parisiens sur le salon : c'est plus près. L'histoire d'abord. A l'origine enseignants et amicalistes ont voulu créer une semaine littéraire sur Victor Hugo. De confidentiel (les visiteurs logeaient chez l'habitant), la



rencontre s'est enrichie en exposants, en participants, en partenaires. L'aventure a franchi les limites locales, départementales, régionales : c'est devenu une institution. Alors les partenaires institutionnels ont répondu présents, EDF, La Poste, Le Crédit Agricole, la MAE et les médias aussi. 200 bénévoles sont sur le pont pour tenir les 300 postes répertoriés dans l'organigramme. Le conseil d'admini-

nistration de l'évènement est composé de 20 personnes et d'une équipe de suivi car 2,5 postes de salariés ont pu être créés et pérennisés. Côté public, chaque année un thème général est choisi et un invité mis à l'honneur. Le rire et Bruno Heitz ont marqué l'édition 2010. sept collèges de Drôme, Ardèche, Vaucluse et Gard ont participé aux lectures pour le prix Sésame. Des dizaines d'écoles sont

impliquées dans les différents programmes et le prix Pitchou. Spectacles et forum se succèdent dans les écoles, les lieux publics et les espaces et ateliers aménagés pour la circonstance. La fête du livre est aussi un lieu de formation, d'échanges et de rencontres. "Soyons clairs, dira Mariane Gomez, Saint-Paul ne sera jamais le plus grand salon du livre jeunesse. Nous tenons à garder ce qui fait notre image et notre force : l'accueil, la place des jeunes, la gestion bénévole, l'ancrage dans notre territoire, la culture pour tous." Autant d'idées et de valeurs que nous sommes fiers de partager. Chapeau bas pour "le sou des écoles publiques de Saint-Paul-Trois-Châteaux" : une amicale laïque vraiment à la page !

**Création cycle II : Ecole Les Oliviers Combe-gayre Aubenas**  
**Création cycle III : Ecole Le Bouquet - Montélimar**  
**Prix Pitchou 2010 : Ouaf, miaou, cui Cécile Boyer - Albin Michel Jeunesse**  
**Prix Sésame 2010 : Le temps des miracles - Anne-Laure Boudoux - Bayard éditions**

**Grille n° 47**

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
I										
II										
III										
IV										
V										
VI										
VII										
VIII										
IX										
X										

**HORIZONTAL**

- De juillet ou d'octobre.
- Qui ne reste pas les deux pieds dans le même sabot.
- Relevâtes. - La Côte d'Azur, pour la France.
- Grivois. - Met en quarantaine.
- Petit rongeur. - Végétal parfumé.
- Hors du spectre visible. - Picasso... ou Hitler.
- Culottés.
- 2000 pour skier. - Leinster, Munster, etc.
- Mort, c'est grave !
- Destiné à mourir. - Soustrait. - La même chose, mais phonétiquement.

**VERTICAL**

- Ferme propos.
- Normandes peut-être, pour des réponses.
- Encore soustraire, mais frauduleusement. - Haïssable, vraiment ?
- Mouvement de foule assez vague. - Astra peut-être, mais ce n'est pas de la margarine.
- Caresserait en coquin.
- Vieux Indiens familiers des cruciverbistes. - Possède à l'envers. - Exclamation pour Marius.

- Pique-feu
- Toujours vert. - Dieu seul peut bénéficier de cette adoration.
- Arrête, dans l'argot de la police.
- Comme la vérité, quand elle sort du puits. - Peu fréquenté.

Solutions au prochain numéro

**Solution mots croisés n° 46**

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
I	C	O	M	P	L	I	M	E	N	T
II	O	V	A	L	I	S	E	E		E
III	M	A	C	E	R	A			C	T
IV	P	R	A	I	A		A	U	R	A
V	L	I	O	N		B	R	I	O	N
VI	E	E		E		I	S		Q	I
VII	M	N	E	M	O	N	I	Q	U	E
VIII	E	S	P	E	R	A	N	C	E	S
IX	N		A		N	G	I	O	M	E
	T	A	R	T	E		E		S	A

## ÉCRIVAINS EN HERBE avec l'OCCE

## Hang et le sort du Dragon Noir

Il était une fois, au pays du soleil levant, un jeune garçon nommé Hang. Il était âgé de 18 ans, avait des cheveux bruns et des yeux noirs. Hang vivait dans une petite ville très pauvre dont les rues étaient étroites et malodorantes. Certes, Hang était très pauvre mais il était honnête et courageux. Il aurait voulu épouser la princesse Katara mais pour que l'empereur accepte de lui donner la main de sa fille, Hang devait sauver la Chine du terrible sort que le Dragon Noir leur avait jeté : il devait libérer son pays de cet épais nuage noir qui les empêchait de voir le soleil depuis si longtemps.

Un jour, Hang en eut assez de ce pays si noir, si triste et il prit la route en direction du palais impérial. C'était une demeure gigantesque et luxueuse. La porte était entourée de milliers de diamants.

Hang fut accueilli par l'empereur Sasuké. Celui-ci était désespéré face au sort du Dragon Noir car seul un jeune homme à l'esprit pur pouvait sauver la Chine.

Hang dit : "Fils du Ciel, accepterez-vous de me donner la main de votre fille si je libère le pays de ce mauvais sort ?". L'empereur répondit : "Oui mais il faudra que tu trouves les trois objets qui te permettront de vaincre le Dragon Noir."

L'empereur lui expliqua alors que, pour réussir, il aurait besoin du talisman gardé dans la grotte derrière la cascade du Fleuve Blanc, de l'épée de la Liberté bloquée dans le rocher au sommet de la Montagne des Oubliés et de la flèche de la Gentillesse placée dans la salle du Temple de l'Espérance.

Aussitôt, Hang se mit en chemin mais il ne savait pas où aller. En route, il rencontra un nain qui était attaqué par un panda



gérant. Il se demandait ce qu'il pouvait faire quand il vit un énorme trou dans le sol. Il eut alors une idée : il sortit son couteau, coupa quelques branches de bambous et les disposa sur le trou. Ensuite, il attira l'animal furieux vers le piège et le panda tomba dans le trou.

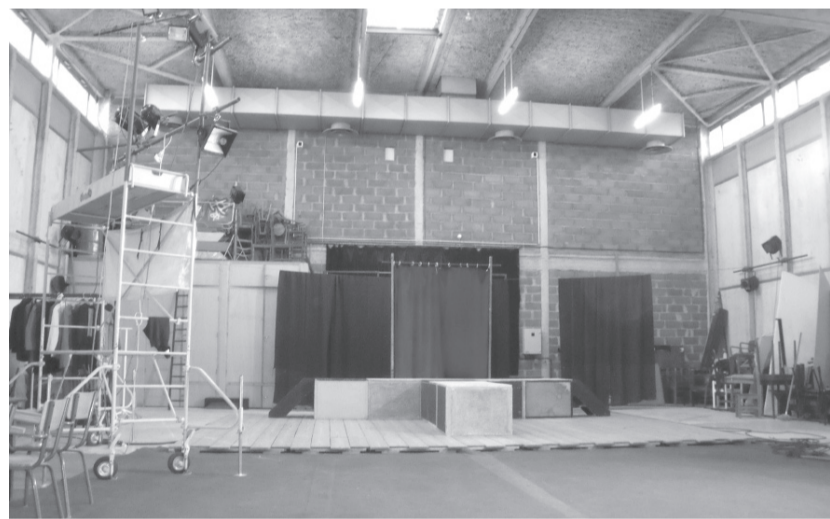
Le nain le remercia puis se présenta. Il s'appelait Souko. A son tour, Hang se présenta et il lui raconta qu'il était à la recherche du talisman gardé dans la grotte derrière la cascade du Fleuve Blanc.

Souko dit : "Je sais où est la cascade mais la grotte est surveillée par un serpent qui l'empêchera d'y accéder".

Au bout de quelques heures de marche, Hang et Souko arrivèrent près du Fleuve Blanc après avoir traversé la forêt de bambous. C'était un endroit magnifique. Au pied de la cascade, il y avait des centaines de fleurs de lotus. Hang remercia Souko pour son aide et le nain disparut...

(à suivre au prochain numéro).

**Classe coopérative scolaire OCCE**  
**École élémentaire publique de Courpière - Enseignante responsable : Christine Bretel**

Atelier Théâtral Riomois saison 2009/2010  
Les spectacles au Forum-Rexy

Cette année l'ATR aura une saison éclectique dans laquelle tout le monde pourra rencontrer une manifestation correspondant à ses goûts et à ses attentes. En effet l'atelier de Riom a toujours voulu montrer sur la scène du théâtre, avec les moyens qui sont les siens, les aspects les plus différents du répertoire théâtral et de ses interprétations. C'est en cela qu'il prétend revendiquer encore son rôle d'outil d'éducation populaire. Cette année donc, Tchekhov croisera Labiche et Atiq Rahimi, écrivain-témoin de l'Afghanistan d'aujourd'hui. Cette année, Les Oies sauvages viendront survoler les scènes débutantes des ateliers de pratique théâtrale. Cette année encore l'ATR roulera sur les routes du département dans la petite carriole qu'a dessinée pour nous l'éternel ami André Degaine.

■ Samedi 6 mars : Récits de Femmes 3 : Pierre de Patience (Syngué Sabour),

d'après Atiq Rahimi : Lecture-spectacle par l'ATR à l'occasion de la Journée internationale des femmes 2010.

■ Jeudi 18 mars : "Autour de Platonov" (d'après A. Tchekhov) par l'ATR (dernière représentation)

■ Du 4 au 6 mai : Labiche-Théâtre II : "La station Champbaudet" et "La chasse aux jobards" par l'ATR : deux pièces de théâtre agrémentées de chansonnettes qui seront présentées en "premières" à Riom puis en tournée jusqu'en mars 2011.

■ Jeudi 27 mai : Concert de musique irlandaise par le groupe "Wild Geese" (Les Oies Sauvages).

■ Lundi 7 juin à 19 heures : Présentation des travaux des Ateliers de Pratique Théâtrale de l'Amicale Laïque et du Collège Jean-Vilar

**Tous les spectacles, sauf celui du 7 juin, sont à 20 h 30.**  
**Renseignements : 04 73 62 67 29.**

## Concerts spectacles

## Baie des Singes à Cournon

• 9-10 mars à 20 h 30 : Gustave Par-king "De mieux en Mieux Pas Pareil" - Humour

• 12-13 mars à 20 h 30 : "Camille Chamoux attaque !!!" - Humour

• 18 mars à 20 h 30 : Du Bartas - Concert

• 19-20 mars à 20 h 30 : Gab joue "Rap- pel" - Humour

• 24 mars à 20 h 30 : "Sidaction 2010" bonne cause

• 25 mars à 20 h 30 : "The O's" - Folk blues

• 26-27 mars à 20 h 30 : "Oskar et Victor" - Magie

• 28 mars à 20 h 30 : "Sax & Co" - Sax annuel

• 1-2 avril à 20 h 30 : "Brainstorming" - Comédie

• 6 avril à 20 h 30 : Bar des Sciences - Scientifique

• 9-10 avril à 20 h 30 : "Aimer, mûrir et trahir avec la coiffeuse" Frédérique Recrosio - Humour

**La Petite Gaillarde à Clermont-Fd**

• 6 mars à 20 h 30 : "J'ai rien à vous dire" Thierry Lemoine - Humour

• 19 et 20 mars à 20 h 30 : Culture dans tous les sens 2010 : 2<sup>e</sup> édition des journées régionales de la culture et du handicap

• 26 mars à 20 h 30 : "L'impasse" compagnie Artscénique

**Sémaphore à Cébazat**

• 10 mars à 20 h 30 : Pierre Lapointe

• 25 mars à 20 h 30 : Fred Pellerin - conte

**Ville de Riom**

• 14 mars à 17 h Forum le Rexy : "Toute seule contre vous-même" cirque / clown vertical - tout public à partir de 10 ans

• 25 mars à 20 h 30 Forum le Rexy : "Pas perdus" compagnie les Argonautes - tout public à partir de 8 ans

**Animatis à Issoire**

• 19 mars à 20 h 30 salle Claude Nougaro : Mickey [3d]

**Compagnie DF à la Cour des Trois Coquins**

• 5 au 11 avril : "Avis de tempête": lectures-spectacles, conférences, débats... avec entre autres : "Le silence des communistes", "Karl Marx le retour" compagnie Triptik Théâtre

**Théâtre**

**Graines de Spectacles à Clermont-Fd**

• 5 mars à 20 h Maison de Quartier Croix de Neyrat : "Zoom" théâtre de Sertrouville

**Comédie de Clermont-Fd - Scène Nationale**

• 5-6 mars à 19 h 30 à la Maison de la Culture salle Boris Vian : "Merlin ou la terre dévastée" de Tankred Dorst

• 24-25 et 26 mars à 20 h 30 Maison de la Culture salle Jean Cocteau : "Looking for Marilyn (and me)" Denis Maillefer

• 26 mars à minuit Maison de la Culture salle Boris Vian : "Je vous ai apporté un disque" Denis Maillefer

• 30-31 mars et 1-2 avril à 20 h 30 Maison de la Culture salle Boris Vian : "Ebauche d'un portrait" d'après "Journal" de Jean-Luc Lagarce

**Le Petit Vélo à Clermont-Fd**

• 30 mars au 2 avril à 21 h : "Ma famille" de Carlos Liscano compagnie Alliage Théâtre

**Sémaphore à Cébazat**

• 2 avril à 20 h 30 : "Bash, latterday plays" de Neil LaBute

**Ville de Riom**

• 6 avril à 20 h 30 Forum le Rexy : "Monoï" compagnie Magma Performing - à partir de 16 ans

**Jeune public**

**Animatis à Issoire**

• 6 mars à 15 h salle Claude Nougaro : "Papyrus" compagnie Catalane

• 27 mars à 14 h et 17 h : "La cigogne et le coucou" compagnie Arts et Couleurs

• 9 avril à 20 h 30 : "A pas de nous" compagnie Entre eux deux rives

**Graines de Spectacles à Clermont-Fd**

• 12 mars à 14 h 30 et 20 h Cour des Trois Coquins : "Harry et Sam (ou l'Art de la chute) Théâtre de Sartrouville - à partir de 6 ans

• 18 mars à 9 h 30, 10 h 30 et 15 h et 19 mars à 10 h, 15 h et 18 h 30 Maison de quartier de la Fontaine du Bac : "Graines d'écoute" Aurélie Maisonneuve - Miniature vocale, à partir de 6 mois

• 25 mars à 10 h et 15 h et 26 mars à 10 h, 15 h et 18 h 30 Maison de quartier Croix de Neyrat : "Le réveil de la Petite Sirène" compagnie Piccoli Principi - théâtre à partir de 3 ans

• 2 avril à 14 h 30 et 20 h Maison de la Culture salle Jean Cocteau : "Le roi penché" Carolyn Carlson - danse et théâtre à partir de 6 ans

**Ville de Riom**

• 1 avril à 9 h 30 Forum le Rexy : "Tic Toc, grenier sonore et visuel" musique de 5 à 8 ans

**Sémaphore à Cébazat**

• 6 avril à 20 h 30, 07 avril à 18 h, 08 avril à 20 h 30 : "BodynoBody" cirque Bang Bang - à partir de 8 ans

## PAR ICI LES SORTIES

## Danse

## Comédie de Clermont-Fd - Scène Nationale

• 10 et 11 mars à 20 h 30 à la Maison de la Culture salle Boris Vian : "Rumeurs" de Sylvie Pabiot

• 15 et 16 mars à 20 h 30 à la Maison de la Culture salle Jean Cocteau : "Don Quichotte" compagnie Beau Geste

• 6-7-8 et 9 avril à 20 h 30 : (Not) A love song - conception et scénographie Alain Buffard

**Animatis à Issoire**

• 13 mars à 20 h 30 salle Claude Nougaro : "Trois courtes pièces" compagnie Hervé Koubi

**Sémaphore à Cébazat**

• 17 mars à 20 h 30 : "Jazzing Flamenco" compagnie Antonio Najarro

• 30 mars à 20 h 30 : "DéBaTailles" Compagnie Propos

**Musique**

**Orchestre d'Auvergne à Clermont-Fd**

• 17 mars à 18 h 30 Faculté de Droit amphithéâtre Michel de l'Hospital : Georg Philipp Telemann - Antonio Vivaldi - Mauro Giuliani - Luigi Boccherini

• 30 mars à 20 h 30 Maison de la Culture - salle Jean Cocteau : Wolfgang Amadeus Mozart - Richard Strauss - Jean-Michel Ferran

• 1<sup>er</sup> avril à 13 h : café musical "Petit poisson deviendra grand" Pablo de Sarasate, Antonio Bazzini, Gustavus Theodore Holst

• 7 avril à 18 h 30 Faculté de Droit amphithéâtre Michel de l'Hospital : Aulis Sallinen - Ludwig Van Beethoven

**Comédie de Clermont-Fd - Scène Nationale**

• 23 mars à 20 h 30 au Polydôme : "Jardins japonais" musique pour flûte et percussions

**Animatis à Issoire**

• 3 avril à 20 h 30 à la salle Claude Nougaro : soirée Haydn - Mozart

## Contacts

**La Baie des Singes : 04 73 77 12 12**

**Orchestre d'Auvergne : 04 73 14 47 47**

**Le Petit Vélo : 04 73 36 36 36**

**Ville de Riom : 04 73 33 79 78**

**Sémaphore : 04 73 87 43 43**

**Comédie de Clermont-Fd - Scène Nationale : 04 73 29 08 14**

**Animatis : 04 73 89 71 52**

**La Petite Gaillarde - Peuple et Culture : 04 73 36 05 36**

**Graines de Spectacles : 04 73 92 30 26**

**Cour des Trois Coquins : 04 73 42 63 76**

## Le théâtre amateur est-il un théâtre populaire ?

C'est le moins qu'on puisse dire car comme le confirmait Jack Ralite le théâtre amateur n'est pas seulement une activité d'expression artistique c'est aussi un mode d'expression socio-professionnelle. Il existe ainsi beaucoup de troupes issues du monde du travail. Des postiers, des cheminots mais aussi des enseignants, étudiants, agriculteurs et même des militaires ont constitué l'essentiel de ces associations culturelles où la ligue de l'enseignement a souvent joué un rôle fédérateur.

S'ils n'ont pas obligatoirement appris le métier dans les cours et les conservatoires comme leurs homologues professionnels, s'il leur reste parfois l'accent qui trahit leur origine locale, si leur démarche sur la scène manque de savoir-faire à défaut de savoir-être, on sait que les amateurs savent toucher un public, l'émouvoir, le faire rire et parfois le convaincre. Et la programmation d'une troupe amateur obéit à des règles locales: tel ou tel répertoire est choisi en fonction de ce qui a été montré les années précédentes et de ce qu'on veut faire découvrir au public. Grumberg ou Durif ou encore Hanoock Levin ou Guy Foissy sont nos contemporains et leur parole nous concerne comme nous

concerne la re-lecture des grands classiques qui peuvent nous aider à porter un autre regard sur notre époque... ou sur la leur.



Pourtant on peut redouter que l'action des derniers animateurs de la pratique théâtrale en amateur soit sans lendemain. Des spectacles de qualité produits par ces troupes ne rencontrent qu'une audience limitée pour ne pas dire confidentielle. On en veut pour preuve la maigreur des publics venus voir les spectacles programmés lors du dernier festival de "Théâtreactif": à peine une dizaine de personnes en moyenne par représentation. Et ce n'est qu'un exemple parmi d'autres. Certes on peut tou-

jours se rassurer en rappelant la phrase fameuse de Louis Jouvet qui disait préférer "les appréciations d'un seul homme d'esprit aux applaudissements d'une foule imbécile", mais on aime aussi les foules, elles ne sont pas toutes imbéciles et leur présence donne du sens au discours de la scène. Faut-il alors constater que le théâtre amateur, concurrencé par les équipes professionnelles n'a plus sa raison d'être ? S'il faut se réjouir que celles-ci aient de plus en plus la possibilité de venir se produire là où elles ne le pouvaient pas il y a quelques années, on peut penser que l'un n'annule pas forcément l'autre. Si les collectivités ont compris que la culture devait faire partie de leurs préoccupations au même

titre que la voirie ou que la sécurité des personnes, il est important qu'elles se préoccupent aussi de l'existant et des ressources locales. Une réflexion doit être engagée avec ces artisans pionniers que sont les animateurs des troupes de théâtre car une programmation culturelle digne de ce nom ne peut ignorer ou séparer dans son calendrier les uns des autres. Il en va de la vie même de la cité et de sa culture dont on dit qu'elle en est le témoignage.

Marcel Col, animateur de l'ATR

# Aux urnes citoyens !

## QUOI DE NEUF ?

### ● Bérubet, peintre au daguerréotype



Les archives départementales du Puy-de-Dôme publient le troisième volet de la collection "Témoins Objectif". Après Marius Force, photographe de campagne et Jean Gouttefangeas, imagier de l'Auvergne, paraît Bérubet, peintre au daguerréotype. Dans ce volume, on remonte aux origines de la photographie en suivant pas à pas le parcours de Bérubet qui, dès 1843, a fixé sur plaques d'argent des visages clermontois. On lui doit aussi les plus anciens paysages photographiques de la région. En suivant les grandes étapes de la photographie, cet ouvrage est le fruit d'une minutieuse enquête et de recherches approfondies de Patrick Cochet et Serge Seguin. Les auteurs considèrent que de nombreuses questions restent en suspens. C'est pourquoi ils souhaitent que cette publication soit l'occasion de voir ressortir des documents susceptibles de leur apporter des réponses. La Photothèque 63 aux Archives départementales les recevra avec intérêt.

L'ouvrage est disponible aux Archives départementales et dans quelques bonnes librairies (10 €).

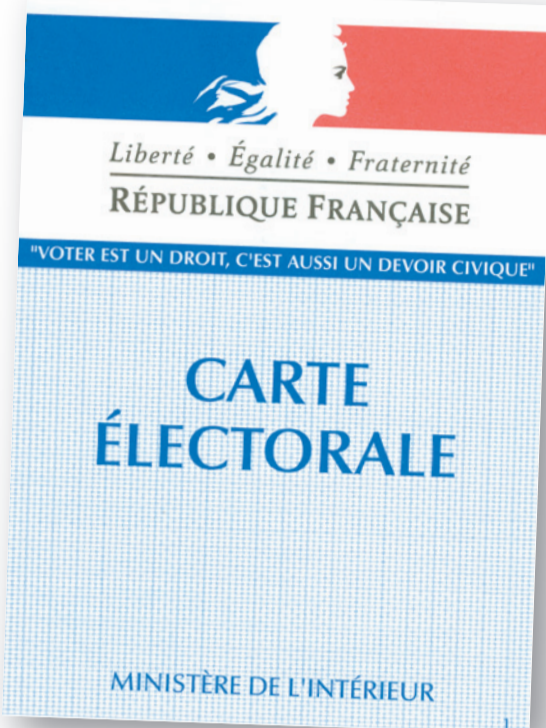
Notre pays semble être en permanence en période électorale. Bien que les échéances soient relativement éloignées les unes des autres, les hommes politiques, et certains en particulier, occupent le terrain à longueur d'année par des déclarations plus ou moins intempestives, relayés en cela par des médias en panne d'idées lorsqu'un tsunami ou un tremblement de terre ne sont pas là pour faire la une !

L'un d'entre eux, et non des moindres, a fort bien compris qu'il fallait occuper l'espace médiatique en s'adressant bien entendu au plus grand nombre, mais en particulier à la grande masse des citoyens orphelins d'instruction civique et d'éducation populaire. Ces derniers, lorsqu'ils vont déposer leur bulletin dans l'urne, sont guidés souvent par le souvenir d'une phrase, d'une image plus que par une réflexion globale et approfondie sur la société dans laquelle ils vivent. A ceux-là, il faut adapter le discours et assener des phrases bien senties du genre :

"Travailler plus pour gagner plus ; hommage à ceux qui se lèvent tôt ; honte aux patrons voyous ; il faut nettoyer la racaille au karcher ; la justice, la même pour tous ; condamnons les paradis fiscaux ; montrons du doigt ces banquiers qui ont déclenché la crise ; fustigeons ceux qui s'expatrient pour des raisons fiscales ; soyons tous propriétaires ... etc. etc."

Mais voilà, lorsque ceux que l'on voulait berner, s'aperçoivent que les actions mises en œuvre sont à l'opposé du discours initial, la cote dans les sondages est en chute libre. Quand on voit que, même en travaillant plus on ne gagne pas plus et que certains qui se lèvent tôt ont dû passer la nuit dans leur voiture, faute de logement, que certains de ces patrons voyous sont reçus à dîner en tête à tête, que le karcher n'est pas le moyen idéal pour redonner vie aux quartiers difficiles, que la justice n'est pas la même pour tous, que le parquet est aux ordres et que pour mieux s'en assurer on supprime le juge d'instruction, que les expatriés fiscaux sont condamnables sauf Johnny et d'autres par ce qu'il sfont partie des amis "bling-bling" etc. etc.

Ce grand écart permanent entre le discours et la réalité



est apparu lors du dernier débat télévisuel pourtant concocté spécialement pour le Président. Il se voulait sympathique mais peu ont été dupés par cette fausse convivialité. Son ton didactique du monsieur "je sais tout", en autosatisfaction permanente, n'a pas rassuré ses interlocuteurs ni les téléspectateurs. Les dons de comédien de l'ex-avocat ne semblent plus convaincre les jurés.

Alors que faire pour conserver un rôle auquel on a rêvé en se rasant pendant de nombreuses années. C'est relativement facile en s'appuyant d'une part sur les médias pour communiquer mais aussi en se servant des deux principaux leviers pour garder le pouvoir : l'intérêt et la peur.

Pour le contrôle des médias, pas de soucis avec les Bouygues, Lagardère, Dassault et les titres qui leur

appartiennent. Ils sont sinon aux ordres, du moins très bienveillants envers quelqu'un qui renvoie l'ascenseur au travers d'aides de l'Etat pour les entreprises qu'ils dirigent.

Un tel mélange des genres est-il républicain ? Dans le même domaine médiatique, la désignation du nouveau président de l'audiovisuel public par l'Elysée est un déni de démocratie.

Second levier disponible, l'intérêt. En plus des personnages cités ci-dessus on peut ajouter tous ceux dont le profit est le seul moteur, et là il suffit de regarder autour de soi pour en trouver un large panel. Le partage est un mot inconnu pour eux.

Enfin la peur, dernier levier mis en œuvre. Cette peur qui n'est pas physique, mais toujours liée à l'intérêt. Peur de perdre son poste de responsable dans l'administration ou dans l'entreprise nationale, ou d'être muté, mis au placard et du coup on plie l'échine.

Cette peur semble gagner les rangs de la majorité. Il nous est rapporté de plus en plus souvent, que tel député ou sénateur n'est plus d'accord avec les propositions législatives, mais ils les votent quand même et sont donc responsables. Les godillots de "de Gaulle" se seraient-ils transformés en savates ??

Mais voilà, les collectivités territoriales résistent. La quasi-totalité des Conseils régionaux et un grand nombre de Conseils généraux sont dans l'opposition. Comment remédier à cette anomalie ? En les remplaçant par des conseillers territoriaux, au motif qu'ils sont trop nombreux, et là on fait jouer le populisme sous le prétexte qu'ils coûtent trop cher à la nation.

Le charcutage des territoires et le mode d'élection sont en route afin d'établir au niveau local le pouvoir total sur les collectivités. La suppression de la taxe professionnelle va dans le même sens. Peu à peu, nous allons vers une démocratie d'apparence, tout se décidant à l'Elysée.

Alors pour rappeler à nos dirigeants que les français ne sont pas "tous des veaux" comme le croyait de Gaulle, allez voter lors des élections régionales. Vous avez un large choix ! Aux urnes citoyens !

Yves LAIR

## Auvergne laïque

ne vit que par et pour ses lecteurs. Abonnez-vous, réabonnez-vous.

Votre abonnement à *Auvergne laïque* fonctionne de date à date. Vous souhaitez continuer votre abonnement, veuillez compléter ce bulletin :

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

.....

.....

Bulletin à découper, photocopier ou recopier et à retourner à la

**FAL - 21/25, place Delille**

**63000 Clermont-Ferrand**

Joindre impérativement un chèque de 15,50 € à l'ordre de FAL

CCP : 155 00 E Clermont-Ferrand

**Faites abonner vos voisins, vos amis !**

## FORUM

### Haïti : les ravages de l'émotion

"Comment ne pas parler d'Haïti ? Tout autre sujet paraît obscène... Mais comment en parler ?... Eviter la commisération un peu facile, un peu gratuite ? A l'inverse, comment échapper à l'émotion, à la mauvaise conscience... Dans cette affaire, il me semble que Dieu, le hasard ou la nécessité, comme on voudra ne sont pas raisonnables..."

Ces propos de Jacques Juillard (1) nous rappellent ceux d'André Gide qui affirmait qu'on ne fait pas de littérature avec de bons sentiments. Au risque du cynisme, on peut ajouter qu'on ne fait rien avec de bons sentiments, sinon fabriquer des bonnes consciences et entretenir une jubilation de la compassion. Comme en témoigne, par exemple, la soirée "spéciale Haïti" diffusée sur une chaîne de télévision : une brochette de personnalités venues accréditer de leur présence, et encourager de leurs sourires béats un mouvement de solidarité de grande ampleur en incitant à la générosité collective ; on a lu des messages de téléspectateurs réduits pour la plupart à des formules lapidaires, d'un lyrisme éculé "courage Haïti, on pense à vous !" Une manifestation aussi festive et tant d'auto satisfaction n'ont-elles pas quelque chose de déplacé, la mise en scène de la compassion l'emportant sur la compassion elle-même. Les propos de Jacques Juillard dénoncent l'ambiguïté de ces élans charitables.

Sur un autre plan et sur un autre ton, un reportage complaisant sur les orphelins d'Haïti devient très vite insoutenable et ne peut se souffrir qu'au prix d'un voyeurisme forcené. Il faut reconnaître qu'une formidable mobilisation s'est mise en œuvre pour secourir Haïti, qu'elle émane d'initiatives collectives ou individuelles, qu'elle résulte de l'intervention des états ou d'associations bénévoles. On apprend par ailleurs que l'efficacité des secours est considérablement compromise par des questions de préséances et de rivalités d'influences ; que des incohérences inconcevables ajoutent au malheur des sinistrés. On néglige surtout les problèmes politiques inhérents à cette catastrophe qu'on voudrait réduire à un fléau naturel échappant à la maîtrise des hommes.

Qui s'est, jusqu'alors soucie de l'immense misère dont Haïti a souffert ? Qui s'est opposé à l'urbanisation galopante ou à l'extension des bidonvilles ? Qui s'est ému du film de Laurent Cantet "Vers le sud" dénonçant la prostitution sévissant parmi les populations défavorisées et l'oppression d'un régime qui ne reculait pas devant les exécutions expéditives des opposants. Personne encore n'a osé

dévoiler que parmi les ressortissants français présents en Haïti, une forte proportion se consacre au tourisme sexuel et qu'une catégorie privilégiée de fonctionnaires bénéficie de salaires scandaleusement avantageux alors qu'une population misérable manque de tout. Un sursaut de lucidité anime aujourd'hui les victimes qui osent dénoncer l'état d'indigence dans lequel les "expat" – comme ils les appellent – les ont maintenus. Comme ce survivant qui cherche en vain ses parents sous les décombres, et qui fustige "les profiteurs, les services publics, défaillants, le fatalisme... ceux qui parlent de "malédiction haïtienne" alors qu'il ne s'agit que de passivité, de corruption des élites créoles, riches, gavées, égoïstes, de leur mépris pour le peuple d'en bas, celui qui souffre et meurt en silence" (2). Au cœur du désastre, l'indécence ne désarme pas. Venue témoigner sur un plateau de télévision, une enseignante française, rescapée du séisme, signale que les premières secousses ont éclaté alors qu'elle était allongée dans son canapé "après une rude journée de travail"(!). Un prélat dominicain s'émerveille de la miséricorde d'un Dieu, qui, retardant de quelques heures l'explosion du séisme, a épargné aux Haïtiens des pertes encore plus terribles.

A l'ampleur endiablée de la catastrophe convient encore le poème de Voltaire écrit à l'occasion du désastre de Lisbonne. Le philosophe dirige ses imprécations contre une matière cruelle et contre un Dieu improbable et aveugle : elles valent tous les discours humanitaires de la planète.

Mais de ce malheur sans nom surgit cependant l'occasion précieuse de la rencontre entre l'humaine condition, au-delà des exotismes, des folklores et des préjugés ; des hommes et des femmes édifient avec ténacité une solidarité toujours précaire. D'autres sauvent leur dignité grâce à quelques ablutions dérisoires ; d'autres encore, que le désespoir précipite dans la violence, s'affrontent sans merci pour un récipient ou une ration d'eau ; la morale médiatique et policière, qui nourrit les articles à sensation, les montre des doigts ou du fusil. Et puis, il y a tous ces enfants qui errent sur les ruines, qui jouent aussi, qui rient ou qui pleurent, semblables à tous les enfants du monde, et qui pourraient être les nôtres : faut-il la violence d'un séisme pour que nous ne l'oublions jamais ?

Alain Bandiera

(1). *Le Nouvel Observateur* n° 2359 du 21 au 27/01/2010

(2). Jean-Paul Mari (id.).

FAL  
Tél. 04 73 91 00 42 - Fax 04 73 90 96 28  
E-mail : auvergnelaique@fal63.org  
Directeur de publication : Gérard Chanel  
Rédacteur en chef : Guy Grand  
Secrétaires de rédaction :  
Jean-Claude Dauphant, Françoise Manry  
Comité de rédaction : Alain Bandiera,  
Gérard Chanel, Marcel Col, Régis Fauchoux,  
Bernard Gilliet, Bernard Guillot,  
Yves Lair, Roland Moulin  
Conception/réalisation - Impression : fusiLum  
04 73 73 25 25  
Abonnement 1 an : 15,50 €  
Commission paritaire n° 0411 G 84688  
Dépôt légal : mars 2010 - N° 419